

**STOP**



**CHILD LABOUR**

*School is the best place to work*

## ÉVALUATION À MI-PARCOURS 2016

### Rapport de synthèse



**INDE**

**MALI**

**OUGANDA**

**ZIMBABWE**

**Octobre 2016**

## 1. Introduction

Les projets des quatre pays suivants ont fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2016: Mali (février), Inde (mars), Ouganda (mai) et Zimbabwe (septembre). Le principal objectif de l'évaluation à mi-parcours était de déterminer si les projets étaient en bonne voie pour réaliser leurs objectifs et s'il convenait de prendre des mesures afin de résoudre les problèmes risquant de nuire à la réalisation des objectifs définis. Veuillez vous référer aux termes de référence de l'évaluation à mi-parcours annexés au présent rapport. Bien qu'ils se situent tous à différentes étapes du processus de mise en œuvre, la date de fin des projets est la même pour tous. La durabilité constitue par conséquent un aspect important qui a été pris en compte pendant le déroulement des visites : comment les partenaires veillent-ils à établir une base durable à l'issue du projet.

Au total, 14 projets ont été évalués. Des rapports nationaux détaillés ont été rédigés pour chacun des quatre pays visités. Ces rapports sont destinés à un usage interne mais peuvent être mis à disposition sur demande. Le présent rapport de synthèse vise à présenter quelques conclusions et recommandations communes pour l'avenir. Chaque visite réalisée au cours de l'évaluation à mi-parcours a également été l'occasion de recueillir des histoires de changement le plus significatif. Une synthèse de cet exercice et l'ensemble des témoignages ainsi obtenus seront présentés dans un rapport séparé.

## 2. Principales conclusions

### *Enfants scolarisés / soustraits au travail*

- ❖ La quasi-totalité des partenaires est en bonne voie pour atteindre les résultats recherchés. Ces partenaires ont réussi à accroître fortement le nombre d'enfants scolarisés et à mobiliser les comités communautaires chargés d'assurer le suivi des enfants déscolarisés.
- ❖ L'appropriation intrinsèque par la communauté de la norme sociale, condamnant le travail des enfants et reconnaissant la nécessité de scolariser chaque enfant, est visiblement plus affirmée dans les zones participant au programme depuis plus longtemps. Les zones des projets sans expérience précédente avec SCL / des programmes similaires de lutte contre le travail des enfants et de protection de l'enfance exigent manifestement un effort bien plus soutenu en termes de sensibilisation au cours de la dernière année du projet afin d'établir une base solide pour les zones libres de tout travail d'enfant en question.
- ❖ Les écoles passerelles constituent un moyen très efficace de (ré)intégrer les enfants déscolarisés. L'organisation de ces écoles passerelles varie d'un contexte à l'autre afin de répondre aux besoins des élèves de façon à ce qu'ils puissent intégrer l'école à l'issue d'une certaine période. Les écoles passerelles mises en place par l'équipe de projet ne sont plus nécessaires dans certaines zones, du fait de la scolarisation de l'ensemble des enfants qui y vivent. Toutefois, l'école passerelle n'est pas systématiquement une solution appropriée ou réalisable en faveur de l'intégration scolaire des enfants. En milieu rural où la forte dispersion géographique des enfants déscolarisés leur permet difficilement de fréquenter la même école passerelle, les enfants soustraits au travail peuvent bénéficier d'un appui individuel supplémentaire, en dehors ou pendant les heures de classe, afin de rattraper leur retard scolaire (comme à Chipinge au Zimbabwe). Dans les zones

caractérisées par des taux de scolarisation extrêmement bas, les écoles adaptent leur niveau d'enseignement aux élèves présents en classe (à Budphura en Inde, par exemple).

- ❖ Bien que tous les partenaires aient défini des critères d'identification des enfants présentant un risque d'abandon scolaire, de nombreux projets semblent davantage mettre l'accent sur les enfants déscolarisés. Il est également parfois difficile de s'assurer que les établissements scolaires disposent des capacités adéquates de suivi (et de documentation) des enfants présentant un risque d'abandon scolaire. La solution a, dans certains cas, été de fournir un appui supplémentaire aux « enseignants référents » chargés du suivi. Cet aspect devra faire l'objet d'une attention accrue lorsque le projet arrivera à échéance afin de s'assurer de la poursuite de ce suivi à l'issue du projet.

#### *Environnements favorables aux enfants*

- ❖ Les partenaires ont, dans chaque contexte, contribué à transformer les établissements scolaires en environnements plus favorables aux enfants et à accroître leur attractivité. soit en contribuant à l'organisation d'activités parascolaires, telles que des activités ludiques ou sportives, ou la mise en place de clubs scolaires, soit à travers le recrutement d'éducateurs bénévoles dans les écoles ou l'organisation de formations d'enseignants davantage axées sur les droits des enfants.
- ❖ Dans les zones où seuls les syndicats d'enseignants interviennent, les formations d'enseignants à elles seules ainsi que l'organisation d'activités parascolaires à l'intention des enfants, telles que la danse et le théâtre, peuvent déjà avoir un impact important sur la motivation et la participation des enfants et de leurs parents à l'éducation. En revanche, dans les ZLTE caractérisées par la présence d'ONG et d'entreprises/initiatives en matière de RSE, les syndicats d'enseignants peuvent changer les choses en complétant les activités des écoles situées dans et à proximité des ZLTE.

#### *Travail décent*

- ❖ Il existe un lien manifeste, dans les contextes où les partenaires ont collaboré avec des entreprises et syndicats dès le début du projet, entre l'amélioration des conditions générales de travail et l'éradication du travail des enfants (voir les projets en Ouganda et en Inde). Dans les contextes où ces liens n'ont pas été fermement établis dès le début, le lien est moins présent et doit être renforcé.
- ❖ L'amélioration des conditions de travail est le fruit d'actions de lobbying et une collaboration soutenues avec les entreprises. La représentation cartographique des données et le recueil d'informations concrètes sur la situation des conditions de travail et du nombre de travailleurs dont les conditions de travail doivent être améliorées contribuent à renforcer les actions de lobbying. Ces actions sont menées par les syndicats (par exemple BWI) mais pas de manière exclusive : les actions de lobbying en faveur de l'amélioration des conditions de travail sont dans certains cas (par exemple SAVE, Manjari) dirigées par l'ONG/OC exécutante.

- ❖ En Inde (Budhpura) un meilleur suivi du lieu de travail a donné lieu à une interdiction du travail des enfants dans la zone de production et à leur remplacement par de (jeunes) adultes de zones voisines à la recherche d'un emploi. L'augmentation du niveau de production est un bienfait supplémentaire du recrutement d'adultes pour effectuer le travail précédemment réalisé par les enfants.

#### *Activités en matière de RSE*

- ❖ Les partenaires en Inde et en Ouganda ont très bien réussi à établir des liens avec de grandes entreprises et à convaincre ces partenaires du rôle complémentaire qu'ils doivent jouer dans la mise en place des zones libres de tout travail d'enfant. Au Mali, les collaborations avec de grandes entreprises doivent encore être renforcées, bien que des producteurs et entrepreneurs locaux soient associés et assument leurs responsabilités vis-à-vis de la création et du renforcement des zones libres de tout travail d'enfant.
- ❖ La collaboration avec les entreprises prend différentes formes, telles que : le suivi actif de la présence d'enfants dans la zone de production, l'élaboration de plans d'amélioration avec les familles qui ont recours au travail d'enfant, le financement d'infrastructures/matériels scolaires, la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'actions visant à motiver d'autres entreprises à activement abandonner le recours au travail des enfants dans leurs zones de production.
- ❖ Il est très important, lorsque l'on intervient dans le cadre d'un projet ciblant les chaînes d'approvisionnement, de prendre le temps d'instaurer la confiance entre l'entreprise/l'initiative en matière de RSE, l'ONG et/ou les syndicats. L'approche géographique est très difficile à comprendre pour les entreprises dans la mesure où celles-ci sont davantage préoccupées par leurs propres produits et les familles de leur personnel. L'approche axée sur les droits des enfants ne s'inscrit pas dans leur cœur de métier. Dans ces conditions, le lancement d'une ZLTE pilote, à des fins d'apprentissage, exige du temps et une certaine force de persuasion.
- ❖ La mise en place d'une collaboration fructueuse avec une entreprise/initiative en matière de RSE exige également de faire preuve de prudence. Il convient ainsi de réfléchir à la façon de communiquer à l'entreprise concernée les études de référence indiquant une incidence élevée du travail des enfants dans sa zone de production. Un ton accusateur ne saurait conduire à un partenariat efficace du fait de l'attitude défensive qu'il suscitera chez l'entreprise, au lieu de l'encourager à étudier les possibilités de résoudre le problème (voir le cas du Zimbabwe).

#### *Lobbying & plaidoyer*

- ❖ La quasi-totalité des partenaires ciblent les autorités locales dans cadre de leurs activités sur le terrain. Les partenaires ont dans certains cas réussi à mobiliser les autorités locales comme l'atteste leur contribution aux infrastructures scolaires et aux activités de sensibilisation dans d'autres communautés. Les activités de lobbying à l'échelle nationale méritent jusqu'à présent une attention moindre, à l'exception de l'Ouganda. Cette situation est également liée à l'absence de structures claires de collaboration entre les partenaires de SCL à l'échelle nationale (voir ci-dessous).

- ❖ Les activités de lobbying et de plaidoyer exigent un chef de file national fort, avec une expérience suffisante de l'approche de SCL, et dont l'autorité naturelle vis-à-vis de la stratégie de lobbying et de plaidoyer est par conséquent acceptée par les partenaires. Les tensions entre partenaires portant sur l'identité du chef de file vis-à-vis de ces activités ont, dans de nombreux cas, conduit à un blocage. Cette situation exige une attention maximale au cours de la dernière année.
- ❖ Les indicateurs de durabilité des résultats sont déjà visibles dans certains contextes, comme l'indiquent les aspects suivants :
  - participation active des entrepreneurs/entreprises locales/aux et internationales/aux qui jouent un rôle actif dans la condamnation du travail des enfants et le suivi des enfants déscolarisés ou présents sur les lieux de travail
  - intégration dans les activités principales des syndicats de la sensibilisation aux droits des enfants et du suivi des enfants
  - rôle actif des autorités locales en faveur de la sensibilisation sur l'importance de la scolarisation des enfants et l'amélioration de l'accessibilité de l'éducation dans leurs zones respectives.
- ❖ Les effets d'entraînement (c'est-à-dire la diffusion des effets de la zone libre de tout travail d'enfant au-delà de la zone d'intervention initiale) sont à ce jour seulement visibles dans les zones qui ont été soutenues pendant au moins un an avant le lancement du programme « Out of Work ». Cela montre qu'il est indispensable d'investir beaucoup de temps afin qu'une zone libre de tout travail d'enfant s'étende à d'autres zones.

#### *Coordination, gestion et suivi & évaluation*

- ❖ La coordination entre différents partenaires de SCL à l'échelle d'un pays prend du temps à se mettre en place. Certains pays ont fait l'objet d'une coordination plus formalisée, comme cela est le cas en Inde, tandis qu'une telle formalisation fait défaut dans d'autres pays (Ouganda) où l'absence d'organisation formelle responsable de la collaboration entre partenaires a donné lieu à un échange plus limité et ponctuel entre eux. La répartition précise des responsabilités et la définition d'une vision commune sur les actions à mener (Inde, Zimbabwe et Mali) ont demandé du temps même dans les pays où un budget a été alloué à un partenaire spécifique pour organiser les réunions et faciliter les échanges entre partenaires de SCL.
- ❖ Les collaborations entre ONG, entreprises et syndicats d'enseignants dans les zones libres de tout travail d'enfant sont plus fructueuses lorsque les rôles et les activités de chaque partenaire dans la communauté en question sont clairement définis. Les membres de la communauté doivent bien comprendre que tous les partenaires font partie du même programme et partagent la même vision. Dans certains cas, l'existence de différentes stratégies et le manque de communication sur l'appartenance des partenaires à une seule et même équipe ont donné lieu à une certaine confusion dans certaines zones du projet.
- ❖ Le recueil de données semble se dérouler sans encombre dans tous les contextes. Même si sa compréhension a pris du temps, le système de suivi et évaluation et de présentation des

rapports est désormais bien compris par la plupart des partenaires et se traduit par des statistiques et données plus fiables.

- ❖ Les partenaires ont tous leurs propres interprétations de la façon d'assurer le suivi des enfants déscolarisés et scolarisés par le biais des structures locales et des systèmes existants sur lesquels il est possible de s'appuyer. Toutefois, tous ne disposent pas d'une stratégie claire de désengagement relative aux modalités de transfert de ces systèmes de suivi/surveillance aux bénévoles communautaires et/ou aux autorités locales.

### **3. Recommandations pour l'avenir**

- ❖ Tous les milieux ne se prêtent pas à la mise en place de zones libres de tout travail d'enfant. Il convient de réaliser une vérification plus rigoureuse de la présence effective de l'ensemble des éléments qui devraient être en place dans la zone identifiée en vue de la création d'une zone libre de tout travail d'enfant. De nouveaux éléments peuvent être ajoutés à cet égard.
- ❖ Il est important d'identifier une personne clé chargée d'assurer la coordination entre les partenaires de SCL à l'échelle nationale. Les partenaires ont, dans chaque pays, eu des difficultés à identifier une telle personne pour diriger l'équipe nationale. A l'échelle nationale, l'échange d'expériences, les activités et la communication externe avec les autres intervenants, ainsi que les activités de lobbying n'ont par conséquent pas été aussi efficaces qu'ils auraient pu l'être en présence d'une personne clairement désignée pour mener ce type d'actions dès le début.
- ❖ Il convient d'assurer un meilleur suivi du lien de causalité entre travail décent et réduction du nombre d'enfants travailleurs. Des progrès en termes de conditions de travail et de réduction du nombre d'enfants travailleurs sont visibles, tout comme des exemples de liens entre les deux. Le lien de causalité entre ces deux éléments n'a toutefois pas été mesuré de manière structurelle dans l'ensemble des contextes du projet. A Tiripur, il est prévu d'associer les données de référence sur les conditions de travail des travailleurs participant aux *Workers Education Groups*, aux changements relatifs à la scolarité de leurs enfants. Les expériences liées à cette analyse pourront contribuer à améliorer le suivi du lien de causalité pour d'autres projets à l'avenir.
- ❖ Des progrès sont également possibles en matière de collaboration avec les systèmes/normes de certification. Malgré les possibles différences de perspectives, des points de convergence peuvent être identifiés. Il serait bon de recenser dès le commencement des projets les éventuels systèmes/normes de certification présent(e)s dans la zone et de mettre conjointement l'accent sur le développement d'organismes ressources solides auxquels le secteur privé pourra faire appel aux fins de conseils ou de formation à l'issue du projet.
- ❖ Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les enfants à risque afin de veiller à ce que ces enfants poursuivent leur scolarité, ainsi que sur le suivi de ces enfants.
- ❖ Il faut également accorder plus d'importance à l'amélioration des infrastructures scolaires et à la qualité de l'éducation dans la mesure où de réelles difficultés ont été observées

dans certains projets vis-à-vis de l'intégration des enfants dans le système scolaire. Des actions supplémentaires de lobbying et de plaidoyer sur la qualité de l'éducation au niveau du district et à l'échelle nationale doivent également être engagées.